



📍 République Démocratique du Congo

Élaboration des points sur la redevabilité et l'auto dépendance/durabilité

Par Augustin Titi, Coordinateur du Centre pour le Développement Intégral de L'Enfant Rural (CEDIER)

Introduction

Dans le cadre de notre partenariat et de notre collaboration avec les différentes parties prenantes, notre expérience nous a amenés à comprendre que le principe de redevabilité est important dans la gestion ou la réalisation des actions que ce soit en termes de programmes, de projets et/ou d'activités depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et même la production de rapports. Cependant, dans la pratique ou la mise en œuvre du partenariat et de notre collaboration, la redevabilité semble être plus forte pour certaines parties prenantes, surtout celles qui semblent être proches des communautés. Il faut considérer les points forts du partenaire, qui permettront d'atteindre l'objectif, sans oublier de considérer ses points faibles, qui pourraient bloquer sa réalisation. Au cours de notre pratique, nous avons compris que le fait de ne pas considérer les points faibles du partenaire, avec la possible amélioration en termes de **promotion** du partenaire, **d'accompagnement** du partenaire, de **renforcement** des capacités du partenaire et **d'amélioration** de la communication interne et externe du partenaire avec les autres parties prenantes, ne permet pas que le partenariat soit efficace et durable. Le principe de l'auto dépendance ou de l'indépendance du partenaire local ou national n'a pas été pris en compte en termes de renforcement. Cela étant et en tenant compte des difficultés rencontrées pour bien faire respecter le principe de redevabilité lors de la mise en œuvre de nos partenariats avec les différentes parties prenantes, les partenaires internationaux devraient aider les partenaires locaux ou nationaux à devenir auto dépendant ou indépendant, et durable au niveau de leur fonctionnement.

I. QUELQUES POINTS SUR LA REDEVABILITÉ

Le mot **REDEVABILITÉ** nous semble un concept très complexe, qui englobe ou implique un large spectre de concepts ou de terminologies. Voici quelques concepts clefs :

- **L'accord ou la convenance** : implique une entente entre parties, un engagement à faire ou à accomplir quelque chose de convenu entre les parties et dont on estime avoir la connaissance, capacité et/ou la compétence nécessaire pour l'accomplir.
- **La confiance mutuelle entre parties** : exprime le degré d'assurance du partenaire à réaliser l'objet du partenariat.
- **L'honnêteté** : un facteur de renforcement de la confiance.

- **La crédibilité** : un facteur d'honnêteté exprimant beaucoup plus la capacité pour un partenaire à rembourser ou à démontrer les résultats du crédit ou de l'investissement reçu.
- **Le respect mutuel et la considération des parties prenantes** : implique que chaque partenaire respecte l'autre quant aux principes, normes et procédures préalablement connues ou définies.
- **La compétence et capacité** : exprime le degré d'expertise et la capacité de réaliser l'objet du partenariat.
- **La volonté** de faire et de réaliser l'accord ou ce à quoi on s'est engagé à accomplir (mission, activité, etc.). Elle renforce la capacité de redevabilité.
- **L'engagement** : exprime le degré de responsabilité que le partenaire démontre, pour accomplir l'objet de son engagement.
- **La conformité** : Chaque partenaire doit se conformer aux principes ou procédures ou exigences préalablement définis dans le partenariat
- **La transparence** (à tous les niveaux et étapes de mise en œuvre ou de réalisation) : en principe chaque partenaire doit être ouvert vis-à-vis de l'autre et expliquer quelles sont ses forces et faiblesses. Cela doit permettre aux parties de renforcer les capacités des uns et des autres afin de réduire les faiblesses et d'augmenter les forces pour devenir plus crédible.
- **La connaissance** (de l'objet, des principes, normes et procédures, des résultats escomptés, du contexte, des parties prenantes, etc.) : La connaissance de chaque partie prenante permet aux parties de s'engager dans le partenariat de façon responsable, conformément aux accords ou conventions.
- **La participation** : implique que chaque partie participe à la gestion de son partenariat, depuis la planification de l'objet du partenariat jusqu'à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation dans la mesure du possible. Ce qui permet à chaque partie de donner et de partager son point de vue sur l'objet de partenariat, afin qu'il soit efficacement redevable sans avoir l'impression de se faire imposer les termes du partenariat.
- **L'objectivité et la réalisation** : pour être redevable, le partenaire doit fixer et décrire l'objectif du partenariat et expliquer comment il compte le réaliser pendant la mise en œuvre, en considérant ses forces et faiblesses. Ce qui veut dire que chaque partenaire doit être honnête, transparent et conscient de ce qu'il est, ce qu'il a comme forces, compétences, faiblesses, ainsi qu'une bonne évaluation des risques.
- **Le suivi et l'évaluation** : la redevabilité exige à chaque partenaire de faire le suivi et l'évaluation de l'accomplissement de l'objet du partenariat. La redevabilité implique ce que l'on attend de l'autre partie, mais aussi de ce pour quoi on s'est engagé. Cela entraîne une auto-évaluation par rapport à son propre engagement avant même d'évaluer l'autre partie. Cela permet au partenaire international de comprendre s'il n'a pas été redevable pour tel ou tel autre aspect du partenariat, sans prendre le risque de réduire la redevabilité de l'autre partie (qui deviendrait faible ou incapable) pour certains aspects de son engagement. On peut ainsi rectifier le tir à mi-parcours de la mise en œuvre de l'objet du partenariat, pour que chacun reste redevable de ce pour quoi il s'est engagé.
- **Le feed-back, rendre des comptes, faire des rapports** : implique que chaque partie du partenariat doit fournir une suite, un compte rendu ou un rapport à l'autre partenaire concernant l'objet de leur partenariat en général et son engagement en particulier. Cela implique une communication entre les parties prenantes.
- **L'indépendance ou l'auto dépendance** : la redevabilité exige que le partenaire soit libre et indépendant dans son engagement. Chaque partenaire doit s'assurer qu'il jouit de son indépendance pour s'engager dans l'objet du partenariat. Il sera redevable vis-à-vis des parties prenantes pour ce qui est de ses forces et de ses faiblesses en termes de compétences, de capacités, de principes, de politiques, de normes et de procédures en vigueur.

- **La motivation** : la redevabilité exige que les parties soient motivées à accomplir l'objet du partenariat pour être plus redevables chacune l'une envers l'autre. Il est vrai que la motivation principale est que l'objet du partenariat soit bien accompli et tel que planifié et que chaque partie rende des comptes à l'autre. Dans le cadre des actions humanitaires, chaque partenaire souhaite que les communautés touchées par des crises reçoivent l'aide telle que planifiée. Cependant, au-delà de cet objectif lié aux communautés, les parties peuvent aussi chercher à gagner quelque chose grâce à l'autre. Par exemple : apprendre quelque chose de l'autre partenaire pour développer une approche, pour améliorer les procédures, les politiques, renforcer ses capacités pour intervenir plus efficacement, plus durablement, pour fonctionner de façon permanente, etc. Ce sont des facteurs susceptibles de rendre un partenaire plus motivé et donc plus redevable.
- **L'attestation/certification et la recommandation** : en principe, à la fin du partenariat le partenaire de mise en œuvre devrait recevoir une attestation ou une certification tenant lieu de recommandation à ses futurs partenaires potentiels
- **La gestion des plaintes** : Pour être redevable envers l'autre, le partenaire doit mettre en place un mécanisme efficace de gestion des plaintes et bien les gérer, étant donné que les plaintes peuvent exprimer la non-redevabilité du partenaire. Cela implique l'analyse des plaintes et le feed-back en termes de réponse aux plaintes.

Ces différents concepts dépendent du contexte (humanitaire, développement, politique, économique, etc.), que chacun peut développer à sa manière et en fonction de ses objectifs. Toutefois, vu la pertinence de ce principe de redevabilité dans le domaine humanitaire et du développement, nous estimons qu'il est indispensable que chaque partenaire possède des outils de suivi et d'évaluation de la redevabilité à utiliser avant, pendant et après l'accomplissement de l'objet du partenariat.

Par nature, **la redevabilité** est obligatoirement réciproque entre partenaires (ou parties prenantes). Elle est complexe et s'applique à beaucoup d'aspects, notamment le relationnel et la programmation. Cependant, ce sont toujours les partenaires ou les parties prenantes mettant en œuvre tel ou tel autre aspect qui seront redevables vis-à-vis des communautés. La redevabilité fait qu'un bénéficiaire soit considéré comme partie prenante du déroulement d'une action.

Dans le cadre de nos programmes, CEDIER pense que, pour faire preuve d'une véritable redevabilité envers les communautés en général et les enfants en particulier, c'est-à-dire pour respecter l'obligation de leur rendre compte, CEDIER doit leur donner une voix, mais aussi leur permettre d'influencer les décisions de CEDIER sur la manière de travailler avec eux. Cela implique aussi de donner aux communautés et aux enfants le pouvoir de nous obliger à rendre des comptes d'une manière qui influence les politiques, les priorités et les actions de CEDIER aux niveaux local et national. Cela permet de compenser le pouvoir d'influence que les bailleurs de fonds et les gouvernements (en tant que responsables de la réglementation) exercent sur CEDIER.

La redevabilité fait partie de valeurs phares de CEDIER.

CEDIER s'engage à :

- Utiliser ses ressources de manière efficace
- Atteindre les résultats escomptés, de manière mesurable
- Rendre des comptes à ses partenaires (organisations partenaires, les bailleurs de fonds et autres organisations de soutien, et en amont les organisations communautaires de base et les bénéficiaires) et, avant tout, aux enfants qui constituent le groupe cible phare de CEDIER.

Nous sommes décidés à améliorer notre appréciation (nous-mêmes et/ou grâce à nos partenaires) de l'application des approches de la redevabilité et des autres principes humanitaires dans l'ensemble de nos programmes, projets et activités, en vue d'être certifiés et de devenir légitimes et compétents aux yeux de nos partenaires.

La redevabilité fait partie des principaux éléments du cadre de qualité et des normes opérationnelles de gestion de CEDIER. Cependant, pour devenir beaucoup plus efficaces et durables en termes de partenariat et de redevabilité, nous aimerions que chaque partenaire nous permette de renforcer nos capacités pour l'accomplissement de l'objet de partenariat, mais aussi pour fonctionner durablement de façon autonome et répondre de façon redevable à certains besoins des communautés relatifs à notre mandat. De cette façon, nous pensons être capables de répondre à certains besoins de collaboration avec les partenaires, même en absence de leurs financements.

II. QUELQUES POINTS SUR L'AUTO-DEPENDANCE/DURABILITÉ

Les mots auto dépendance et durabilité vont souvent de pair suivant les contextes et/ou les objectifs. L'auto dépendance peut amener un partenaire à fonctionner et à mener des actions de façon continue ou durable, si l'on veut dire que le partenaire est devenu auto dépendante et fonctionne de manière durable. Mais si on veut parler du programme/projet ou des actions du partenaire, il devient difficile de dire qu'un programme est autodéfendant, alors que du point de vue de la durabilité, on peut affirmer que le programme est durable ou que les actions entreprises sont durables.

2.1. L'auto dépendance :

Pris séparément, le concept d'auto dépendance (à ne pas confondre avec le principe humanitaire d'**indépendance** qui signifie que les objectifs **humanitaires** doivent être détachés des objectifs économiques, politiques, militaires ou autres) semble se rapprocher du concept d'autonomisation, qui implique des mécanismes de renforcement des capacités des parties du partenariat pour fonctionner plus efficacement et satisfaire aux besoins du partenariat de façon plus durable. C'est un concept qui s'applique beaucoup plus au partenaire qu'au programme ou aux actions du partenaire. Cependant, cela ne semble pas être la préoccupation des partenaires internationaux, alors que le partenaire de mise en œuvre en a besoin pour être plus efficace et répondre correctement à l'objet de partenariat et dans le respect du principe de redevabilité.

2.2. La durabilité :

Le concept durabilité quant à lui, s'applique pour le partenaire et pour son programme ou ses actions. Il exprime une continuité de fonctionnement, mais aussi de production des résultats ou des bénéfices. Cela signifie une évolution, une amélioration ou un développement.

Le concept de durabilité a été intégré au monde humanitaire il y a peu de temps. Il fait souvent référence au programme, au projet, ou aux actions menées, pour exprimer la continuité de production des bénéfices, même une fois que l'assistance humanitaire ou l'aide ont pris fin.

III. POINTS DE VUE DE CEDIER/SUGGESTIONS

En tenant compte de différents points développés en termes de concepts, d'approches, etc., nous aimerions que nos partenaires d'appui ou de financement manifestent davantage le souci de nous promouvoir, de nous accompagner, de nous renforcer et de nous permettre de nous améliorer. Ce qui nous amènera à être :

- Auto-défendant, pouvant ainsi répondre aux besoins en l'absence du partenaire dans la zone, grâce à d'autres activités de développement communautaires. Elles pourraient permettre de générer des petits revenus nécessaires au fonctionnement de CEDIER et pour des actions humanitaires. Cela augmentera également notre capacité de contribuer au budget
- Durable.
- Redevable, en termes de besoins, de difficultés et d'autres aspects définis ci-dessus.